



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-151

PUBLIÉ LE 25 FÉVRIER 2022

Sommaire

Préfecture de Police / Cabinet

75-2022-02-25-00006 - Arrêté n°2022-00194 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)

Page 3

Préfecture de Police

75-2022-02-25-00006

Arrêté n°2022-00194 accordant des
récompenses pour actes de courage et de
dévouement

Paris, le 25 février 2022

ARRETE N° 2022-00194

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée aux militaires de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris, dont les noms suivent :

- Adjudant **Freddy MARLIER**, né le 20 novembre 1977, 21^{ème} Compagnie d'incendie et de secours ;
- Sergent-chef **Frédéric DIEMUNSCH**, né le 30 août 1983, 7^{ème} Compagnie d'incendie et de secours ;
- Caporal-chef **Guillaume AMSTUTZ-JAUMARD**, né le 10 novembre 1998, 6^{ème} compagnie d'incendie et de secours ;
- Caporal-chef **Christophe LE CAUF**, né le 13 juin 1988, 7^{ème} Compagnie d'incendie et de secours.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

signé

Didier LALLEMENT